

CGA des pratiques agro-écologiques, les lauréats sont...



Le mercredi 28 février s'est tenue à l'occasion du Salon international de l'agriculture, la remise des prix du prestigieux Concours général agricole des Pratiques agro-écologiques. La journée s'est organisée sur deux temps : une matinée d'échanges avec les lauréats régionaux et les organisateurs des concours locaux, un après-midi de remise des prix. Parmi les lauréats du concours, on note la distinction de 4 agriculteurs issus de Parcs naturels régionaux.

Un concours qui se nourrit des retours d'expériences

Organisée par la Chambre d'agriculture France, la matinée d'échanges avec les agriculteurs a mis en avant les très belles expériences d'agroécologie sur les territoires. Les agriculteurs y ont rappelé leur engagement et leur attachement à leurs territoires et à des pratiques vertueuses sur le plan environnemental et compatibles avec une activité économique.

Plusieurs témoignages d'agriculteurs ont mis en exergue l'enjeu de préservation des haies, les attentes fortes des consommateurs sur les pratiques agro-écologiques et leur attachement au circuit court. Philippe Gamen, vice-président délégué de la Fédération des Parcs, a rappelé l'engagement des Parcs dans l'agroécologie et l'intérêt des Parcs pour le concours. Il rappelle également qu'en ayant des prairies diversifiées on obtient des produits de meilleure qualité. Le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, présent à la cérémonie de remise des prix a rappelé que les pratiques agroécologiques participent de la réconciliation entre l'agriculture et la société. Ainsi, il est ressorti des échanges que la transition agricole est l'affaire de tous, et pas seulement des agriculteurs.

L'intervention du concours jeunes jurés et la participation des classes de lycée agricole étaient aussi l'occasion de rappeler l'importance de la formation aux pratiques agroécologiques dans l'enseignement agricole.

Les lauréats sont....

Parmi les 11 lauréats nationaux du concours, toutes catégories confondues, les agriculteurs des Parcs ont été mis à l'honneur avec un total de 4 prix.

- Concours Prairies et parcours

Dans la catégorie « fauche prioritaire en montagne », le premier prix est décerné au GAEC Val d'Azur, éleveur de bovin en viande et lait pour l'AOP Bleu du Queyras avec un cheptel de 70 vaches Tarines et 8 vaches Aubrac sur 150 ha en prairies et parcours. Pour la même catégorie, le second prix est décerné au GAEC de la Vexane, éleveur laitier d'ovins en bio pour l'AOP Roquefort avec un cheptel de 360 brebis Lacaune et 43 ha en prairies et parcours (sur 85 ha). Ces deux lauréats sont issus des Parcs naturels régionaux du Queyras et des Grands Causses qui furent les organisateurs des concours locaux.

Dans la catégorie « pâturage prioritaire ou exclusif », le 3ème prix est attribué à Isabelle et Jean-Luc Vautier originaire du Parc des Boucles de la Seine Normande éleveur de 150 bovins sur 65 ha de prairies dont 50 ha en prairies humides. Le Parc était organisateur du concours pour le territoire Boucle de

Bretonne – Hearteauville.

- Concours agroforesterie

Le second prix de la catégorie "Gestion" est décerné à M.Manuel Guéret pour sa parcelle située à Savigny-en-Véron, dans le Parc Loire-Anjou-Tourraine. Le concours local était assuré par l'association Biodiv'en Loire.

Documents

[Fiche présentation GAEC Val d'Azur](#)

[Fiche présentation GAEC Val d'Azur](#)

[Fiche présentation Isabelle et Jean-Luc Vautier](#)

[Palmarès du 10ème prix des « pratiques agro-écologiques » - Communiqué de presse](#)

Liens utiles

[Le concours des Pratiques Agro-écologiques](#)